

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 2 AVRIL 2024 À 18 HEURES 30

N° DEL2024_060 : REQUALIFICATION DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 100 -
AVENUE DE SAINT-JUÉRY - ALBI - CONVENTION DE DÉLÉGATION TEMPORAIRE
DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DU DÉPARTEMENT DU TARN

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 avril 2024 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 26 mars 2024.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Madame Cindy PERLIN-COCQUART

Membres excusés :
Messieurs Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Laurence PUJOL (pouvoir à Michel FRANQUES), Gilbert HANGARD (pouvoir à Roland GILLES), Patrick BLAY (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Fabienne MENARD (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Bernard DELBRUEL (pouvoir à Elisabeth CLAVERIE), Christine TAMBORINI (pouvoir à Thierry DUFOUR), Alfred KROL (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX)

Conseillers communautaires en exercice : 50 titulaires et 10 suppléants

Quorum : 26

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 AVRIL 2024

N° DEL2024_060 : REQUALIFICATION DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 100 - AVENUE DE SAINT-JUÉRY - ALBI - CONVENTION DE DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DU DÉPARTEMENT DU TARN

Pilote : Direction des aménagements et de la voirie

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

Le Département du Tarn prévoit, dans le cadre du plan d'entretien de son patrimoine, de rénover la chaussée de la route départementale n°100, sur la section comprise entre le giratoire Mazars et la limite de la commune d'Albi.

Sur cette section, la communauté d'agglomération de l'Albigeois prévoit de rénover le revêtement des trottoirs, de rénover l'éclairage et de créer deux pistes cyclables unidirectionnelles sécurisées de deux mètres de large chacune.

Cette nouvelle répartition implique la suppression de la voie centrale et des îlots servant ponctuellement de tourne à gauche. L'espace récupéré permettra de conserver une chaussée de six mètres de large pour les véhicules motorisés.

Pour optimiser l'organisation des travaux de chaussée, de trottoir et de piste cyclable, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a sollicité le département du Tarn pour obtenir une délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage sur la section à aménager.

Préalablement aux travaux effectués sur la chaussée, la communauté d'agglomération renouvelle les branchements d'eau potable et reprend ponctuellement le réseau d'eaux usées.

Le montant des travaux de l'opération est estimé à 1 250 000 €TTC, selon la répartition suivante :

- réseaux d'eau potable : 145 000 €TTC
- réseaux d'éclairage public : 255 000 €TTC
- réfection voirie déléguée par le département : 450 000 €TTC
- création piste cyclable: 300 000 €TTC
- réfection de trottoir: 100 000€ TTC

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- réseaux humides : 12 février 2024 – mi avril 2024
- réseaux secs : mi avril 2024 – juin 2024
- réfection de trottoirs : juin 2024
- voirie et piste cyclable : juillet – août 2024

Ces aménagements concernent deux maîtres d'ouvrage :

- Le département du Tarn pour les travaux de voirie compris entre les bordures limitant la chaussée circulée, la signalisation horizontale et verticale.
- La communauté d'agglomération de l'Albigeois pour les travaux d'aménagement de piste cyclable en site propre, de caniveaux, de trottoirs, d'éclairage public, d'assainissement et d'eau potable.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 prévoit que «lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner par convention celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération».

En accord avec le Département du Tarn, il est proposé que la communauté d'agglomération de l'Albigeois soit le maître d'ouvrage des travaux par transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage.

Le Département du Tarn s'engage à rembourser à la communauté d'agglomération le montant des travaux de voirie qu'il lui délègue sur la base du coût réel des travaux exécutés. Le montant estimatif des travaux délégués est de 450 000 €TTC.

En tant que propriétaire de la voirie, le Département récupérera sur cette somme le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée.

Cette participation sera versée en deux fois : 50 % au démarrage des travaux de voirie et le solde à la réception des travaux de voirie.

Une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage arrêtant l'ensemble de ces dispositions sera conclue entre les parties.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 janvier 2024,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'accepter le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département pour les travaux sur la route départementale n°100, entre le giratoire Mazars et la limite de la commune d'Albi.

AUTORISE la présidente ou son représentant à signer la convention temporaire de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département du Tarn, pour un montant de travaux délégués de 450 000 €TTC.

Fait le 2 avril 2024,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Michel TREBOSC